

CHUZELLES

informations



mars – avril 2002

n° 59

Le mot du maire...

Nous nous sommes réunis ce dimanche 28 avril au monument aux morts pour commémorer le 57^{ème} anniversaire de la libération des camps, dans le cadre de la journée nationale de la déportation. Cela fut l'occasion de rendre hommage aux victimes et aux héros de la déportation et de marquer publiquement notre attachement à la liberté.

Les semaines que nous vivons actuellement sont riches de choix importants pour notre pays et vont déterminer notre avenir. Chacun de nous est responsable du destin de son pays. Nos engagements électoraux peuvent être lourds de conséquences. Aussi je tiens à m'associer au message délivré ce 28 avril par l'ensemble des associations de déportés pour affirmer avec eux que «...l'avenir harmonieux de l'humanité est fondamentalement lié au respect de la dignité humaine et à la sauvegarde des libertés... » Il me paraissait essentiel de le souligner aujourd'hui.

Ce 8 mai, la traditionnelle cérémonie d'anniversaire de la victoire des alliés a rassemblé de nombreux Chuzellois. L'harmonie et la Chorale de Chuzelles ont activement participé à cette manifestation, au côté des anciens combattants, témoins de ce conflit et de la FNACA. Les enfants de l'école élémentaire de Chuzelles en particulier la classe de CM2 de Mme SATRE ont ému les personnes présentes par la lecture du texte officiel du secrétaire d'état à la défense mais surtout par un texte de leur composition. Nous avons souhaité le publier. (ci-joint à la fin du bulletin) Bien qu'ayant été vigilant dans la délivrance des permis de construire pour pouvoir faire face dans de bonnes conditions à l'accueil des chuzellois, des changements de propriétaires ont conduit à un rajeunissement de la population et par conséquent à un accroissement du nombre d'enfants fréquentant nos écoles. Dès l'an prochain et sur plusieurs années les effectifs seront en augmentation constante et les locaux scolaires s'avèreront insuffisants pour répondre aux exigences de l'enseignement qui devra y être dispensé. Un projet d'agrandissement du groupe scolaire assurant la suppression des préfabriqués et la création de classes aussi bien maternelles qu'élémentaires a été lancé par le conseil municipal.

Le nouveau code des marchés publics permet aux communes d'organiser des groupements de commande. Cette option a été arrêté par les conseils municipaux des trois communes de Chuzelles, Serpaize, Villette de Vienne pour le projet d'assainissement des Serpaizières. Compte-tenu de l'importance des travaux et de leur coût cette extension de réseau sera programmée sur deux ans.

La sécurité routière est une préoccupation permanente des élus. Une réunion en mairie est prévue pour discuter d'un projet d'aménagement du carrefour RN7 à Boussolle et de l'abri bus. D'autre part, une réflexion est engagée avec les services de l'équipement pour la réglementation de la vitesse aux Dauphines et à Saint Maurice.

Le mois de mai est là, nous offrant sa palette de jours fériés et de fêtes. Je serai heureux de vous accueillir conjointement avec l'AFR (Association Familiale Rurale), le dimanche 26 mai à 11 heures au groupe scolaire pour mettre à l'honneur toutes les mamans.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2002

L'an deux mille deux, le 15 mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

ABSENTS : M. RIEU

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2002 :

Approuvé à l'unanimité.

◆ Délibérations

1 - Prêt bancaire pour des travaux d'assainissement (la Combe Garenne et les Martinières II) :

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération prise lors du conseil municipal du 1^{er} février 2002 et relative à un emprunt pour des travaux d'assainissement.

En effet, le contrat faisait apparaître 2 taux pouvant porter à confusion. Il a donc été décidé de consulter à nouveau les banques pour des propositions sur des critères similaires.

Après présentation des nouvelles propositions, il est décidé de contracter l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- sur une période de 15 ans à taux fixe 4,60%,
- 1^{ère} échéance : 1 mois après le versement des fonds.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle proposition à l'unanimité.

2 - Encaissements des paiements en euro :

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'en raison du passage à l'Euro les encaissements suivants sont convertis à l'Euro :

- ◆ Pour la participation du raccordement au réseau d'assainissement :
 - soit en Euro : 2 287 €
 - 5 000,00 F. pour les constructions anciennes soit en Euro : 762 € ;

- ◆ Pour le loyer de la boulangerie :

La revalorisation du loyer de la boulangerie est basée sur l'indexation prévue dans le bail commercial initial et augmentée dans les mêmes conditions d'augmentation annuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3 - Projet d'extension de l'école :

Afin de lancer les études relatives à un éventuel projet d'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- l'autoriser à consulter une équipe de maîtrise d'œuvre pour les dites études,
- rechercher toutes les aides pour le financement (l'Etat – le Conseil Régional – le Conseil général ...)

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4 - Approbation convention :

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention à signer entre un particulier et la commune de CHUZELLES au sujet de la pose d'un éclairage public sur la façade d'un bâtiment privé.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5 - Approbation de l'extension du SYSTEPUR – Communes de LUZINAY ET VILLETTE-DE-VIENNE :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté inter préfectoral n°94-4935 du 8 septembre 1994 autorisant la création du Syndicat Mixte pour l'Exploitation de la Station d'Épuration de l'Agglomération Viennoise regroupant les communes de Chonas-l'Ambellan, Chuzelles, Estrablin, Jardin, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Saint-Sorlin-de-Vienne, Serpaize, Seyssuel, Vienne et du Syndicat Rhône-Gier,
- L'arrêté inter préfectoral n°98-3016 du 13 mai 1998 autorisant l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la plaine Lafayette au SYSTEPUR,
- La délibération de la commune de Luzinay en date du 10 juillet 2001 demandant l'adhésion au SYSTEPUR,
- La délibération de la commune de Villette-de-Vienne en date du 20 juillet 2001 demandant l'adhésion au SYSTEPUR,

- La délibération du Syndicat Mixte pour l'Exploitation de la Station d'Épuration de l'Agglomération Viennoise, en date du 14 février 2002 donnant un avis favorable à ces demandes d'adhésions,

Considérant que les effluents des communes de Luzinay et Villette-de-Vienne peuvent être traités par la Station d'Épuration du SYSTEPUR,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion des communes de Luzinay et de Villette-de-Vienne et d'accepter la modification des statuts du SYSTEPUR qui en découle,
- de demander à Messieurs les Préfets du Rhône et de l'Isère de bien vouloir arrêter la décision d'admission de ce syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ Divers

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne – S.I.S.L.S

Gilbert NAVARRO donne lecture du compte-rendu de la réunion du 20 février 2002.

Institut des Risques Majeurs (I.R.M.A.)

Afin de recevoir les informations concernant les risques majeurs du département de l'Isère, l'I.R.M.A. propose à la Commune de Chuzelles d'adhérer pour la somme de 38 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à l'I.R.M.A.

AGROTEC

Le lycée AGROTEC de Vienne-Seyssuel présente ses filières de formation lors des journées Portes Ouvertes les 23 et 24 mars 2002 de 14h. à 17h. Des élus assureront une représentation de la commune de Chuzelles.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère – S.D.I.S.

Les états récapitulatifs des interventions sur la commune des sapeurs-pompiers de Vienne donnent les informations suivantes :

- novembre 2001
 - nombre total d'interventions = 6
 - nombre total d'heures d'interventions = 22,20
 - nombre total de personnes engagées = 23
- décembre 2001 :
 - nombre total d'interventions = 5
 - nombre total d'heures d'interventions = 10,20
 - nombre total de personnes engagées = 15
- janvier 2002
 - nombre total d'interventions = 5
 - nombre total d'heures d'interventions = 12,60
 - nombre total de personnes engagées = 15.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



Arrêt de bus n°8 - carrefour RN7 boussole



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2002

L'an deux mille deux, le 29 mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

ABSENTS : M. RIEU

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage aux élus de Nanterre assassinés.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2002 :

approuvé à l'unanimité.

◇ Délibérations

1 - Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur RIEU Stéphane de son poste de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

2 - Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Energie de l'Isère (SE38) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu de la démission du conseiller municipal délégué au SE38, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de délégué du conseil municipal à ce syndicat. Madame PRAS Renée se propose.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame PRAS Renée, déléguée suppléante au S.E.38.

3 - Désignation nouveau délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne (S.I.S.L.S.) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu de la démission du conseiller municipal délégué au S.I.S.L.S. il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de délégué du conseil municipal à ce syndicat. Madame AURIC Edith se propose.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame AURIC Edith, déléguée suppléante au S.I.S.L.S.

4 - Compte administratif communal 2001 (Etat des comptes définitifs année 2001) :

Lecture est faite du Compte Administratif Communal 2001 dont ci-dessous les résultats :

Résultat de section de fonctionnement exercice 2001 :

1 543 657,85 F. soit 235 329,12 €

Résultat de section d'investissement exercice 2001 :

-806 632,94 F. soit -122 970,40 €

Résultat de clôture fonctionnement excédent :

3 617 780,54 F. soit 551 527,09 €

Résultat de clôture investissement déficit :

-1 241 902,03 F. soit -189 326,74 €

Après délibération, le Compte Administratif Communal 2001 est adopté à l'unanimité.

5 - Compte Administratif Assainissement 2001 (Etat des comptes définitifs année 2001) :

Lecture est faite du Compte Administratif Assainissement 2001 dont ci-dessous les résultats :

Résultat de section d'exploitation exercice 2001 excédent :

442 077,38 F. soit 67 394,26 €

Résultat de section d'investissement exercice 2001 déficit :

-480 934,76 F. soit -73 318,03 €

Résultat de clôture d'exploitation excédent :

571 933,49 F. soit 87 190,70 €

Résultat de clôture investissement déficit :
-553 624,74 F. soit - 84 399,55 €

Après délibération, le Compte Administratif Assainissement 2001 est adopté à l'unanimité.

6 - Compte Administratif C.C.A.S. 2001 (Etat des comptes définitifs année 2001 :

Lecture est faite du Compte Administratif C.C.A.S. 2001 dont ci-dessous les résultats :

Résultat de section de fonctionnement exercice 2001 excédent :

11 196,02 F. soit 1 706,82 €

Résultat de clôture fonctionnement excédent :

21 319,86 F. soit 3 250,19 €

Après délibération, le Compte Administratif C.C.A.S. 2001 est adopté à l'unanimité.

7 - Affectation du résultat 2001 budget communal :

Afin de combler le déficit d'investissement du budget communal, le conseil municipal décide de prélever la somme de 189 326,74 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2002.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8 - Affectation du résultat 2001 budget assainissement :

Afin de combler le déficit d'investissement du budget d'assainissement, le conseil municipal décide de prélever la somme de 84 399,55 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2002.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Marie-Thérèse CARRET fait remarquer qu'il y a un problème par rapport à la dette en M49. En effet, il y a obligation de prélever sur le budget de la commune pour éviter de faire trop d'emprunt, étant donné que les emprunts pour l'assainissement ne devraient pas être supérieurs aux recettes.

Le Maire demande à la Commission Finances de calculer ce que coûte exactement l'assainissement et rappelle que l'assainissement collectif devrait être achevé en 2005.

Marie-Thérèse CARRET précise qu'il n'y a plus de section d'investissement au budget du C.C.A.S. et qu'il n'y a pas non plus d'affectation du résultat.

Avant de passer au vote des budgets primitifs, Monsieur le Maire remarque qu'en ce qui concerne l'élaboration du budget, les chiffres sont arrivés trop tardivement de la part des différents adjoints concernés par des dépenses. Il distribue à ce sujet la note interne n°6 précisant différents points sur la marche à suivre pour permettre une bonne gestion des finances communales.

9 - Budget Primitif C.C.A.S. 2002

Marie-Thérèse CARRET fait lecture du B.P.2002 en Euros. Remarque d'Edith AURIC en ce qui concerne les colis aux personnes âgées qui devraient être budgétés toutes les années au budget du C.C.A.S.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 6 250,00 €
- Recettes : 6 250,00 €

Ce budget est adopté par les membres du C.C.A.S. (5) :

- 5 voix pour

10 - Budget Primitif Assainissement 2002 :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 263 512€
Recettes : 263 512 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 699 778 €
Recettes : 631 185 €

Ce budget n'étant pas équilibré au niveau de la section d'Investissement, il y a lieu de rechercher une solution : retirer une opération et la repousser à plus tard.

Après discussion, il est décidé de supprimer au B.P.2002 le diagnostic et le zonage d'assainissement. Suivant les aides des financeurs, le dossier pourra être réexaminé lors d'une décision modificative.

Ce budget est adopté par :

- 15 voix pour
- 3 abstentions.

11 - Budget Primitif Communal 2002

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 447 426 €
Recettes : 1 447 426 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 790 826 €
Recettes : 790 826 €

Remarques : charges de personnel : rien n'est prévu en cas d'embauches futures (A.T.S.E.M.....).

Ce budget est adopté par :

- 15 voix pour
- 3 abstentions.

Remarques générales en ce qui concerne l'élaboration du budget communal : il aurait été préférable d'avoir les documents bien avant la réunion du Conseil, afin de pouvoir en débattre avant le vote. Le jour de la séance du Conseil il est trop tard pour s'exprimer.

Il faudrait planifier les tâches car il y a un manque de cohérence entre les commissions.

Il serait souhaitable que tout le monde puisse être associé à la préparation du budget. La commission finances doit pouvoir rendre des comptes. Des graphiques avec des prévisions sur moyens et longs termes devront permettre un meilleur éclairage des finances de la commune.

Proposition d'une réunion préparatoire du budget avec l'ensemble des élus quelques mois avant le vote.

Il faudrait actualisé un plan du mandat sur 6 ans : planifier ; diagnostic des besoins puis établir des ordres de priorité.

Il est proposé de demander à Monsieur BAYEUX, Trésorier, de venir avant un Conseil Municipal pour donner des explications sur le budget et les finances de la commune.

12 - Bibliothèque : annulation de la demande de subvention du premier projet :

Compte-tenu du nouveau projet chiffré après consultation de la Bibliothèque Départementale de l'Isère, les montants étant trop différents du premier projet, le Conseil Municipal décide d'annuler la première demande et sa subvention obtenue et de déposer un nouveau dossier détaillé et complet avec les nouveaux montants.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général, l'Etat et tout organisme pour toutes les aides pouvant être obtenues.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13 - Bibliothèque Municipale :

Dans le cadre de l'aménagement des locaux destinés à la Bibliothèque Municipale, Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2001 sollicitant le concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

A ce jour, il y a lieu :

1) - d'adopter l'avant-projet de l'opération et d'arrêter les modalités de financement : Construction, extension, aménagement, restructuration :

- Construction du local réalisée lors de l'extension de la mairie en 2000, soit quote-part :

		HT (€)	TTC (€)
Terrassement	Chatain	27529	32925.26
Menuiserie alu	Gasparini et Guille	2870	3432.26
Façade	Billaud	2749	3287.97
Charpente couvert.	Jullien	19496	23317.35
Architecte	Cottaz Cordier	66388	79400

TOTAL : 119032 € HT – 142362.84 TTC

- Aménagement Intérieur, soit :

	HT (€)	TTC (€)
Carrelage	6706	8020.38
Cloisons sèches + peinture	9091.86	10873.86
Faux plafonds	3640.80	4354.40
Plomberie sanitaire	890.30	1064.80
Electricité	10384	12420
Chauffage	7177.30	8584.05
Volets	3054	3653

TOTAL : 40944.26 € HT – 48970.49 € TTC

- Etat prévisionnel du financement, soit :

Montant total des travaux : 159 976,26 € H.T.

2) - d'adopter les projets relatifs au matériel, mobilier et informatique :

- Matériel et mobilier, soit :

	HT (€)	TTC (€)
Boîte aux lettres	64	76.54
Mobilier bibliothèque	13440.09	16074.35
Informatique (Matériel)	4349.37	5201.85
Menuiserie (meubles sur mesure)	5222.29	6245.86
Extincteur + plan évacuation	359	429.36

TOTAL : 23434.75 € HT – 28027.96 € TTC

- Informatique (logiciel), soit :

	HT (€)	TTC (€)
Logiciels	2452	2932.59

Le financement sera assuré sur les fonds propres de la commune avec l'aide des subventions obtenues.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à 17 voix pour et 1 abstention.

14 - Convention pour assainissement les Serpaizières :

Afin de permettre l'avancement du dossier concernant l'assainissement des Serpaizières, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier et notamment la convention constitutive d'un groupement de commande au sujet du collecteur intercommunal d'eaux usées de transit d'eaux usées Serpaize - Villette-de-Vienne - Chuzelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

15 - Aménagement arrêt de car n°8 « Boussole » :

Afin de permettre l'avancement du dossier concernant l'aménagement de l'arrêt de car n°8 « Boussole », il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le projet de contrat avec la D.D.E. : acte d'engagement et cahier des clauses particulières pour une mission de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

16 - Transformation de 4 postes suite avancements de grade :

Monsieur le Maire précise que 4 agents bénéficient d'avancements de grade et qu'il y a donc lieu de transformer les postes comme suit :

- ♦ au 1^{er} janvier 2002 : un poste d'agent administratif transformé en poste d'agent administratif qualifié,
- ♦ au 1^{er} janvier 2002 : un poste d'agent d'entretien transformé en poste d'agent d'entretien qualifié,
- ♦ au 1^{er} janvier 2002 : un poste d'agent technique principal transformé en poste d'agent technique en chef,
- ♦ au 1^{er} juillet 2002 : un poste d'A.T.S.E.M. 2^{ème} Classe transformé en poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} Classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transformations de postes.

16 - Epandage de boues en provenance des Papeteries de Voiron :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté préfectoral n°2002-879, le Préfet de l'Isère a soumis à enquête publique la demande présentée par les papeteries de Voiron situées à Voreppe en vue d'obtenir l'autorisation de valoriser en agriculture un sous-produit organo-calcaïque dénommé CELLUCAL généré par une unité de traitement de vieux papiers. Les captages en eau potable du syndicat des eaux de Vienne - Nord sont inclus dans le périmètre de l'enquête relative à l'épandage des dits-résidus.

Le Maire entendu le Conseil Municipal :

1. regrette qu'une nouvelle fois le syndicat des eaux du nord de Vienne dont fait partie la commune de Chuzelles n'ait pas été consulté es-qualité sur ce dossier,
2. rappelle que la nappe phréatique de la VEGA, dans laquelle les syndicats intercommunaux du Brachet, de la Plaine, du nord de Vienne et la commune de Pont-Evêque ont installé leurs pompes respectifs, soit quatre points de captage, constitue l'unique ressource en eau potable pour 25 000 habitants.
3. souligne que cette nappe alluviale, gravillonneuse, très perméable et peu profonde (résurgences sur Septème et Pont-Evêque) a une valeur patrimoniale, que sa protection ayant été déclarée prioritaire par la MISE, elle a fait l'objet d'études approfondies diligentées par le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées dans le cadre d'un Contrat de Rivière.

et qu'en conséquence, il **s'oppose fermement à l'épandage de tout produit comportant des risques même minimes pour la santé publique et notamment de boues en provenance des Papeteries de Voiron.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

◆ Compte-rendus des Syndicats Intercommunaux :

Syndicat des Eaux :

Augmentation du prix de l'eau de 2%.

Syndicat des 4 Vallées :

Ce syndicat avait missionné le cabinet Cédrat Développement pour faire une étude de l'Aléa

d'Inondations de la Sévenne et ses affluents. Un rapport provisoire établi par Monsieur Jean-Christophe BRAUD de Cédrat nous était remis le 25 février 2002 en mairie de Luzinay. Afin d'apporter nos réflexions et remarques sur ce dossier, avant qu'il ne devienne définitif, nous avons eu une réunion le 21 mars 2002 avec quelques riverains de l'Abereau et de la Sévenne qui n'ont pas relevé d'erreurs ni d'anomalies majeures quant à la cartographie des crues décennales et centennales. Par contre et afin de compléter ce dossier un relevé de profils a été demandé au cabinet Abaque Géomètre à Bourgoin. Au total 23 profils en travers sur la Sévenne et 7 sur l'Abereau, plus 1 profil en long de la Sévenne et de l'Abereau. Ces documents doivent nous parvenir prochainement. Quant aux 2 étangs sur Chuzelles aucun relevé de profil n'a été demandé.

Indemnités Président et Vices-Présidents Syndicat des 4 Vallées :

Comme il avait été écrit dans le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2002, lors de l'assemblée générale du 14 mars 2002 au syndicat des 4 Vallées les deux représentants de Chuzelles ont voté contre cette augmentation d'indemnités. Après avoir été mise aux voix elle a été adoptée par la majorité des représentants avec simplement 11 voix contre et 5 abstentions.

Communauté d'agglomération du pays viennois - C.A.P.V. :

Le calendrier des réunions est à transmettre à la commission communication.

◆ Divers

Collectif d'Elus :

Christiane TERRIER expose à l'assemblée la possibilité d'adhérer immédiatement au Collectif d'Elus, mais indique qu'il y a une réunion le 8 avril 2002 en Mairie de Chaponnay afin de débattre plus précisément sur les statuts de cette association à créer. Les municipalités de la Vallée de la Sévenne sont solidaires et la décision sera collégiale.

Le Conseil Municipal décide d'attendre afin d'avoir plus de précisions.

Elections Présidentielles :

Les élections présidentielles auront lieu le 21 avril 2002 pour le 1^{er} tour et le 5 mai 2002 pour le 2^{ème} tour. Constitution des tableaux de permanences des bureaux de vote.

Restaurant Scolaire :

Les nouveaux services semblent donner satisfaction. Toutefois, pour les enfants de l'école primaire déjeunant en premier, les horaires du service ne laissent pas suffisamment de temps aux enfants trop lents pour la prise du dessert.

Le conseil municipal demande à la commission concernée de prendre contact avec le personnel communal sur ce sujet et de proposer une solution.

Embauches de jeunes été :

La commune envisage de recruter des jeunes en juillet et août 2002 : un pour les travaux d'entretien et un pour le service administratif (une candidature est en cours d'examen).

Priorité sera donnée aux Chuzellois.

Vérification de la propreté des salles communales :

Il faut revoir le problème avec la commission association suite à des états non acceptables.

Alarme Ecoles :

Suite à l'essai de l'alarme effectué à l'école jeudi 28 mars, la classe de CE2 et la petite section de maternelle ont signalé qu'elles n'avaient pas entendu correctement l'alarme. Un point sonore supplémentaire devra être envisagé.

Z.A.C. des PINS :

Un élu soulève le problème de la vue des camions sur la Z.A.C. des Pins.

L'adjointe à l'urbanisme rappelle que le volet paysager a bien été intégré au permis de construire et que plusieurs rencontres sur le terrain ont eu lieu, notamment avec le paysagiste de l'aménageur pour des plantations d'essences locales en périphérie de la Zone Nord.

Le maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal du 15 février 2001, qui autorisait l'implantation de transporteurs sur la totalité de la Zone. Il signale qu'il avait refusé de participer alors au vote d'une décision aussi importante à moins d'un mois de l'élection municipale.

Le 2 mars 2001 le conseil municipal se réunissait à nouveau et décidait d'annuler et de remplacer la délibération prise lors de la réunion du 15 février 2001. Cette nouvelle délibération était définitivement approuvée par 9 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2002

L'an deux mille deux, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2002

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, MIELCZAREK, NAVARRO.
Mmes : BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN.

EXCUSES : C.TERRIER donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
P. ALLARD donne pouvoir à G. NAVARRO
JM. LUCAS donne pouvoir à MT.ODRAT
E. AURIC donne pouvoir à C. BOREL

SECRETAIRE : Annie GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2002 :

Le compte-rendu de ce conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

l'agglomération lyonnaise ont décidé de se regrouper au sein d'une association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

◆ Délibérations

1 - Attribution de compensation 2002 :

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T) s'est réunie le 31 janvier pour déterminer les charges à transférer par chaque commune à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. La commune doit à présent délibérer pour approuver les conclusions de la C.L.E.T. et valider le montant de l'attribution de compensation 2002 qui est fixé à 131 741 € soit 10 978 €/mois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2 - Collectif d'élus pour contournement ferroviaire de l'est lyonnais :

Monsieur le Maire expose au conseil que les projets à l'étude d'aménagement routiers, autoroutiers et ferroviaires de l'agglomération lyonnaise concernent au premier chef la commune de Chuzelles. Afin de pouvoir faire entendre sa voix face à ces projets, afin de permettre que des propositions alternatives soient débattues, afin que l'aménagement du territoire se fasse tout en préservant le patrimoine environnemental et architectural, ainsi que la qualité de vie, des communes de l'Est et du Sud de

- décide d'adhérer à l'association PARFER (Pour une Alternative Raisonnée Ferroviaire, les Elus Riverains) et de participer à sa création,
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures utiles pour formaliser cette adhésion,
- décide de verser une cotisation pour l'année 2002 fixée conformément à l'article 7 du projet de statuts à la somme de 0,10 Euros par habitant, montant plafonné à 1000 Euros,
- désigne Madame TERRIER pour représenter la commune de Chuzelles au sein du collectif d'élus PARFER, conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 6 du projet de statuts, ci-annexé, en qualité de représentant de la commune de Chuzelles au sein de l'association PARFER.

3 - Demande prêt d'une classe démontable

Le Conseil Municipal a été informé d'une ouverture probable d'une classe à l'école maternelle lors de la prochaine rentrée scolaire 2002-2003.

Une réflexion est engagée sur l'extension du groupe scolaire ; des réunions de travail se sont déroulées dernièrement.

Dans l'immédiat, il convient de solliciter auprès du Conseil Général, le prêt d'un bâtiment préfabriqué double pour la prochaine rentrée.

Il est à noter que le coût de location annuelle est d'environ 340 € la première année, ce coût de location double ensuite chaque année.

Il est demandé aux membres des commissions « Ecoles et Bâtiments » d'examiner toutes les incidences notamment financières qui en découlent (sanitaires, raccordement, eaux, électricité, etc...).

Après délibération, les membres présents, émettent un avis favorable à l'unanimité.

4 - Subventions aux associations :

Les propositions de subventions émises par la commission « Associations » sont présentées à l'ensemble du Conseil Municipal :

Associations

ADMR	1520 €
SPA	320 €
AFIPAEIM	180 €
Association des Maires	15 €
Prévention routière	15 €
Chambre Métiers Vienne	368 €
Chambre Métiers Rhône	465 €
Amis bibliothèque départ.	40 €
Bibliothèque pédagogique	30 €
Comité Probation	50 €
TOTAL	3003 €

Associations communales et intercommunales

Centre aéré Mille Loisirs	800 €
Ecole de musique	800 €
Chorale	280 €
Harmonie	280 €
Football club de la Sévenne	610 €
Subv.excpt..Football pour stage vacances Pâques	80 €
Association familiale	180 €
Club des Anciens	80 €
Gymnastique volontaire	120 €
Odyssée des Jeunes	150 €
Rugby Club de la Sévenne	300 €
Transport rugby si journée regroup.idem 2001	230 €
Ch'tis de la Sévenne	40 €
ACCA	40 €
Association des Parents d'Elèves	100 €
Subv.except. voyage à Schiedam Ecole Musique	200 €
TOTAL	4290 €

Une discussion est engagée sur divers points à la suite de quoi quelques modifications sont apportées.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable par 15 voix POUR et 3 abstentions

5 - Convention avec gaz de France :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Gaz de France a répondu favorablement à la demande de la commune de création d'un réseau de distribution publique sur le territoire de la commune. Il est nécessaire de signer un contrat de concession avec Gaz de France.

Ce contrat comprend :

- une convention de concession qui est l'acte concrétisant l'accord des deux parties sur le principe de la concession et définissant un certain nombre de points de rencontre. Elle précise la durée du contrat.
- un cahier des charges qui a vocation de servir de modèle aux relations concédant-concessionnaire.

Le Conseil Municipal après délibération :

- émet à l'unanimité un avis favorable à la création de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune,
- donne son accord pour l'établissement du contrat de concession,
- précise la durée de la concession,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession après confirmation des termes par le SE.38.

6 - Approbation convention pour collecteur intercommunal de transit d'eaux usées Serpaize – villette-de-vienne – chuzelles

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur une convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Serpaize, Villette-de-Vienne et Chuzelles et relative au projet de collecteur intercommunal de transit d'eaux usées de ces 3 communes.

Ce collecteur mesurera 3840 m linéaires est sera partagé en 3 tronçons :

- 1720 m linéaires sur le territoire de la commune de Chuzelles (Serpaizières-Est, Devillière)
- 120 m linéaires sur le territoire de la commune de Villette-de-Vienne
- 2000 m linéaires sur le territoire de la commune de Serpaize

Ces ouvrages permettront la collecte et l'évacuation des effluents d'abonnés de chacune des 3 communes vers le syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise.

Cette convention fixe en outre :

- . la répartition des charges d'investissement :
 - du collecteur intercommunal,
 - des branchements et antennes
 - liées aux études et frais annexes
- . le financement

La participation provisoire au collecteur de transit pour la commune de Chuzelles s'élève à 16.29 % du coût général HT mentionné à l'étude d'avant-projet. Les antennes seront financées par des fonds propres

de chaque commune et versés à la commune de Serpaize désignée « coordonnateur ».

Après lecture complète de la dite convention et discussion, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

7 - Restauration statue st maxime :

Le 31 mai 2001, le Conseil Municipal avait délibéré pour procéder à la restauration de la statue St Maxime et solliciter des aides éventuelles.

Le montant des travaux s'élève à 1067 € HT soit 1276.30 € TTC.

La participation de l'Etat est de 15 % soit : 160 €.

La participation du Conseil Général est de 25 % soit : 266.75 %.

Le reste est à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au financement de cette restauration par 17 voix Pour et 1 abstention

◆ **Compte-rendu de diverses réunions des commissions de la communauté d'agglomération du pays viennois :**

Informatique :

Un questionnaire a été adressé en Mairie relatif au parc informatique, une enquête sur les logiciels est également en cours ; ces états sont destinés à faire un recensement du parc informatique des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Sports et culture :

Sports : Des difficultés sont apparues au niveau du Bassin Nautique de St Romain en Gal, difficultés dues au nombre croissant d'utilisateurs, il n'y a plus de disponibilités pour les nouvelles communes membres de la Communauté d'Agglomération. Les mêmes difficultés existent pour les gymnases (St Romain et Sapeurs-Pompiers).

Des études sont en cours notamment pour :

- construire un nouveau bassin
- couvrir les piscines de Chasse-sur-Rhône, Eyzin-Pinet et le bassin de 50 m de St Romain en Gal.

Une réflexion sur la politique sportive de la CAPV est engagée.

Culture : les réunions relatives à la commission sports et culture sont essentiellement consacrées à la partie sport ; des réunions spécifiques à la partie culture

vont être organisées. Les thèmes évoqués pourraient être : patrimoine, fêtes locales, etc...

Aménagement PDU :

Plan de Déplacement Urbain :

La réunion du 04 avril a eu pour objectif le choix d'un scénario que le Cete (Centre d'Etude Technique de l'Equipement) de Lyon devra retenir pour élaborer le projet de PDU.

◆ **Divers**

Réunion de quartier sécurité RN7 – Martinières :

Une réunion pour l'aménagement sécuritaire du carrefour RN.7/Chuzelles/Seyssuel aura lieu le 22 mai en Mairie avec des représentants de la DDE, de la Mairie de Seyssuel, Monsieur EUDELIN Conseiller Général, et une délégation de riverains.

Association foncière de remembrement de la vallée de la Sévenne

Cette association a formulé une demande de participation financière. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a toujours émis un avis défavorable à cette opération et que par conséquent il n'y a pas lieu de verser une participation financière. Un courrier explicatif sera adressé à cette association.

Restaurant scolaire :

Afin de répondre aux normes d'hygiène la commission chargée du Restaurant Scolaire a demandé à un cabinet spécialisé une étude dans le volume existant et sur le matériel. La proposition sera examinée avec les utilisateurs.

Visite architecte CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) :

Monsieur le Maire a demandé à Madame PINHEDE, architecte C.A.U.E un rendez-vous en Mairie afin de connaître ses observations sur divers dossiers d'urbanisme. Cette visite aura lieu le 17 mai à 17H00 en Mairie.

Emploi saisonnier :

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, il a été évoqué l'intention de recruter un jeune homme et une jeune fille en juillet et août. Quelques candidatures sont parvenues en Mairie, une affiche sera apposée aux portes de la Mairie pour poursuivre le recrutement. Une commission se réunira pour analyser les offres et les décisions seront prises au plus tard le 15 mai.

EDF-GDF :

Monsieur le Maire a demandé aux services d'EDF-GDF d'établir une simulation pour la mise en place d'une taxe communale appliquée aux consommations d'électricité sur la base d'un taux de 5 %. La recette pour la commune serait de 6 193 € par an.

Une réflexion est engagée sur la nécessité de la mise en place de cette taxe et sur le taux à retenir pour compenser une baisse des aides.

ONYX :

Suite à divers problèmes de collecte des ordures ménagères, Monsieur le Maire décide d'adresser un courrier à l'entreprise de ramassage pour réclamer un avoir sur la prochaine facture pour compenser l'insuffisance du service.

Débouché RD.36-St Maurice et limitation de vitesse les Dauphines :

Suite aux courriers qui ont été adressés aux services de la DDE relatifs à ces deux problèmes, une réponse est parvenue en Mairie.

Il est suggéré de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération ce qui permettrait de marquer par un panneau « 50 km/h, rappel » le carrefour VCn°5 et RD.36 afin de répondre aux préoccupations des riverains et de l'association syndicale du hameau de St Maurice.

Pour le hameau des Dauphines, en liaison étroite avec la commune de Vilette-de-Vienne, il pourrait être envisagé une limitation à 70km/h sur cette section de route départementale.

Les solutions sont à l'étude, un courrier sera adressé aux services de la DDE pour la suite à donner à ces propositions et notamment les incidences financières pour le 1^{er} point.

Eclairage Boussole La Tour :

Suite à une pétition des riverains, le Conseil Municipal précise que la politique communale privilégie l'éclairage dans les zones urbaines. Pour la partie hors village, l'éclairage est limité au point public dangereux (ex. : intersection de 2 voies communales, départementales, nationale). Par contre au niveau de chemin privé (lotissement ou autres) les co-lotis peuvent installer un éclairage adapté, à leur frais.

Recyclage des piles électriques :

La Jeune Chambre Economique de Vienne et sa région a travaillé sur le thème de l'Environnement et plus particulièrement sur la nécessité de sensibiliser les différents acteurs économiques à la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des piles électriques.

A la réunion du 14 mai, où des élus de la commune participeront, cet organisme dévoilera sa dernière

réalisation le « Livre Blanc sur la collecte et le recyclage des piles ».

AVENIR :

Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables. Une demande d'adhésion est parvenue en mairie. Il s'agit d'une association créée en 1985 dont la mission d'intérêt général vise à contribuer à la meilleure connaissance des milieux naturels du département et à informer les acteurs de leur existence et des mesures nécessaires à leur conservation.

Monsieur le Maire charge la commission « Environnement » de la suite à donner à cette demande.

Distribution du courrier :

Durant ces derniers mois, des problèmes de distribution de courrier ont été constatés sur la commune. Monsieur le Maire a adressé un courrier au responsable de la Poste avec copie à Monsieur le Sous-Préfet. Les services de la Poste ont présenté leurs excuses et ont expliqué ces problèmes par des absences imprévues.

Intervention Centre de Secours :

- ♦ février 2002 :
 - 3 interventions, 9.60 heures d'interventions, 9 personnes engagées
- ♦ mars 2002 :
 - 8 interventions, 31.50 heures d'interventions, 32 personnes engagées.

Concours de boules des élus :

Il aura lieu le 18 mai 2002 à 14h30 au stade d'Estrablin. Les élus intéressés sont priés de se faire inscrire au secrétariat.

Fête des Mères :

Une manifestation conjointe Association Familiale / Municipalité est prévue le 26 mai pour fêter toutes les mamans. Un apéritif sera servi à 11h00 sous le préau de l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



ENVIRONNEMENT

◇ Tri sélectif

Le tri des emballages ménagers est une action importante. Il permet de réduire la quantité de déchets dans les décharges. Le recyclage permet également d'économiser matières premières et énergie.

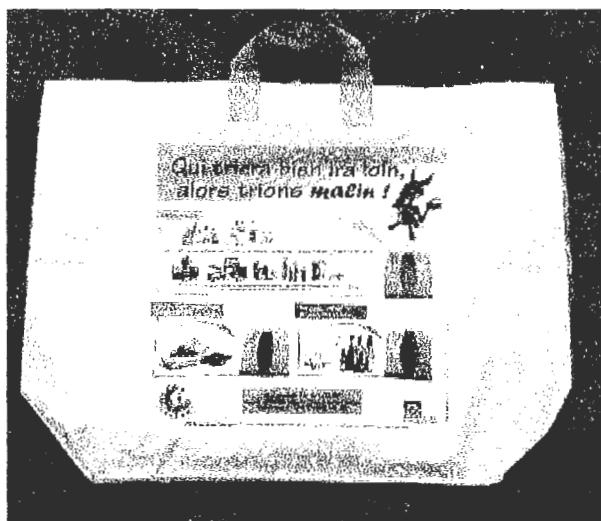
Le tri sélectif est donc une solution reconnue et pertinente tant au point de vue économique qu'écologique. Afin de faciliter votre tri et le transport de vos déchets recyclables jusqu'à votre point de collecte habituel le SYVROM a mis à votre disposition un grand sac marqué :

« QUI TRIERA BIEN IRA LOIN, ALORS TRIONS MALIN »

Certains emballages ménagers ne se recyclent pas, ils sont destinés à votre poubelle habituelle :

- ✓ Les sacs plastiques des grandes surfaces et les petits emballages, comme les pots de yaourts car fabriqués avec des plastiques qui pour l'heure ne se recyclent pas encore.
- ✓ Les emballages ayant contenus certains corps gras, comme les barquettes de beurre, ne sont pas recyclés car ils ont été salis.
- ✓ Les ampoules électriques, les vitres, la vaisselle, les pots de fleurs ainsi que tous les objets réalisés avec du verre spécial.

La commune interroge le SYVROM sur la possibilité de mise à disposition de containers supplémentaires de tris sélectifs concernant les emballages.



◇ Ordures ménagères

Suite à l'absence, pendant une voire deux semaines consécutives, de ramassage des ordures ménagères pour une partie du village, de nombreux Chuzellois ont manifesté leur mécontentement. Monsieur Le maire l'a fait savoir à la société concernée (ONYX) par un courrier de sommation lui de réaliser le ramassage au plus tôt. Le personnel de cette société observait à ces dates un mouvement de grève et n'a pas assuré son service normalement.

La création de la communauté d'agglomération a bouleversé l'organisation de certains syndicats. Cela a été le cas du SYVROM en charge de la collecte des ordures ménagères.

Le nouveau bureau a été remis en place ce 12 avril.

Ce dernier aura en charge :

- ✓ la gestion du centre d'enfouissement technique de Vienne
- ✓ la recherche de solutions alternatives aux déchets fermentescibles
- ✓ le respect des exigences de la nouvelle réglementation départementale élaboré par le préfet (celle-ci devrait être rendue publique cet été)

Par souci de respect de l'environnement, et pour favoriser le recyclage, nous encourageons les Chuzellois à pratiquer davantage le tri sélectif pour limiter la facture des ordures ménagères qui risque de s'envoler dans le cas d'une nouvelle législation .

◇ Nettoyage de la commune

Il n'est pas prévu de journée environnement ce printemps mais en début d'automne. Elle sera organisée avec votre participation.

◇ Déchets verts

Les déchets verts doivent être emmenés à la déchèterie. Il est inadmissible de trouver sur le territoire de la commune des décharges sauvages de déchets verts, soit déposé à l'air libre, soit à l'intérieur de sacs plastiques. Il serait bon d'adopter un comportement responsable en portant ces déchets de façon régulière pour éviter de gros apports ponctuels qui engorgent les bennes et limitent leur utilisation.

Une amélioration de ce service devrait intervenir puisque l'achat d'un broyeur est à l'étude par la communauté d'agglomération (46000 €).

Il n'est pas exclu dans la mesure du possible, de réaliser un compost individuel.

◆ AGEDEN - Energie Renouvelable en Isère

Information sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

L'AGEDEN, énergies renouvelables en Isère, fait partie du réseau des Espaces Informations Energie mis en place par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l' Energie (ADEME) et la Région Rhône-Alpes, pour fournir au grand public une information de proximité sur la maîtrise des consommations d'énergie.

L'enjeu est de taille, car 50% des consommations d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

L'AGEDEN est à la disposition de tous les habitants pour leur apporter gratuitement des conseils pratiques sur les moyens de réduire leur facture énergétique tout en préservant l'environnement.

Des spécialistes de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables au service du public.

Quel type de chauffage utiliser ? Comment choisir ses appareils électroménagers ?

La mission des Espaces Information Energie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables

Les conseillers de l' AGEDEN reçoivent le public, sur rendez-vous, à leur permanence à Grenoble, à Vienne et à Bourgoin-Jallieu.

L'AGEDEN répond aux questions sur :

- les équipements de l'habitation
- l'isolation thermique
- les systèmes de chauffage, notamment ceux fonctionnant avec les énergies renouvelables
- les aides de l' Etat (subventions et déductions fiscales)
- les transports

Pour les études approfondies, les particuliers sont orientés vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes.

Accueil aux Points Informations Energies Sur rendez-vous

- A l'AGEDEN
Le Trident – Bât A
34 avenue de l' Europe
38100 GRENOBLE

Mardi et jeudi de 15h à 19h
Mercredi de 9h à 19h

- A Bourgoin-Jallieu et à Vienne le 1^{er} mercredi de chaque mois

◆ Communauté d' Agglomération du Pays Viennois - Consultance Architecturale

Si vous avez des projets de construction, d'agrandissement nécessitant un permis de construire, vous pouvez soumettre votre projet à un architecte conseil.

Ce service est gratuit, financé par une partie de la taxe locale de l'équipement.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre rendez-vous avec Mme Sylviane PINHEDE architecte conseil du C.A.U.E de l' Isère.

Les prochaines permanences sont prévues les vendredis après-midi

- 17 mai 2002
- 31 mai 2002
- 21 juin 2002
- 5 juillet 2002
- 2 août 2002
- 23 août 2002

Prendre rendez-vous au 04.74.57.71.09



COMMISSIONS COMMUNALES

◆ C C A S - Centre Communal d'Action Sociale

Don du sang

Dans de nombreux cas, la transfusion sanguine est indispensable. Elle est vitale dans le traitement de nombreuses pathologies, par exemple :

- les leucémies lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules de la moelle osseuse, on a recourt aux plaquettes et aux globules rouges.
- pour les hémophiles et les grands brûlés, on a besoin de plasma et de médicaments dérivés du sang.
- En cas d'hémorragies importantes lors d'un accident ou d'une opération, la transfusion de globules rouges est essentielle.

Si ces traitements sont possibles, c'est grâce à la générosité des 1500000 volontaires qui donnent régulièrement leur sang. Aujourd'hui vous aussi, vous pouvez décider de sauver des vies.

Une collecte de sang sera organisée au Mille-Club de Chuzelles le lundi 17 juin 2002 par l'EFS (établissement français du sang).

Il faut seulement être volontaire, âgé de 18 à 65 ans révolus pour être donneur.

Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don de sang est irremplaçable et souvent indispensable pour sauver une vie.

Nous vous attendons nombreux ce lundi 17 juin 2002 de 16 à 19 heures au Mille-Club et comptons sur votre générosité.

Jobs d'été

La mairie de Chuzelles, dans le cadre « des jobs d'été » recherche pour

- le service administratif : deux personnes (1 en juillet et 1 en août)
- le service technique : deux personnes (1 en juillet et 1 en août)

Ces emplois s'adressent en priorité aux jeunes filles et jeunes hommes de notre commune âgés de 18 ans. Veuillez, si vous êtes intéressés, adresser votre curriculum vitae au secrétariat de la mairie avant le 15 mai 2002.

Nous vous en remercions.

◆ Voirie

Abri-bus

Une pré-étude relative au plan sécuritaire et à l'aménagement des arrêts de bus a été présenté par la DDE.

En ce qui concerne l'arrêt n°8 (RN7 croisement Chuzelles / Seyssuel) une réunion en mairie de Chuzelles est prévue le mercredi 22 mai 2002 avec la participation de Mr EUDELIN conseiller général, Mr CANALIS ingénieur sub-divisionnaire de la DDE de vienne, des élus de Seyssuel et Chuzelles et des représentants des usagers et riverains.

◆ Fêtes et sports

Fête de la musique

Le 21 juin prochain, Chuzelles inaugurera sa première fête de la musique.

Organisée par la municipalité, elle réunira au Mille Club celles et ceux qui souhaiteront « faire la fête » en musique.

Les classes en 2 s'associeront à cette manifestation et l'illumineront des feux de la Saint-Jean. Ils vous proposeront un buffet et clôtureront cette soirée musicale par un bal au Mille Club.

N'oubliez pas le 21 juin prochain, faites la fête !

faites-vous plaisir
faites-lui plaisir

partagez le soleil



invitez un enfant cet été...

Pour des milliers d'enfants en France, être «en vacances» signifie tout simplement ne pas aller à l'école, rester quand les autres s'en vont. Ils ne peuvent partir que si quelqu'un les invite...

Alors, pourquoi pas vous ?

Vous habitez un endroit **sympathique** où il fait **bon vivre**... pourquoi ne pas donner à un enfant le plaisir de vivre deux ou trois semaines chez vous ?

Si vous partez vers les forêts, les champs, la mer, ou ailleurs... pourquoi ne pas emmener un enfant pour respirer le même air et sentir le même soleil que vous ?

Et si vous invitiez un enfant pour **jouer avec les vôtres** aux jeux des grandes vacances ?

... ça fera un copain de plus

 **Contactez le**

Secours populaire français

13, rue Doudart de Lagrée

38000 Grenoble

☎ 04 76 46 70 06

spf-38@secourspopulaire.asso.fr

CCP 805-21-F Grenoble



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association

CLASSES EN 2

Traditionnellement, l'Association des Classes de Chuzelles organise le défilé des classards dans le village, ainsi que les feux de la Saint-Jean.
Cette manifestation au lieu cette année :

Vendredi 21 Juin à partir de 18 h 45

Jumelée avec la fête de la musique que la municipalité de Chuzelles se propose d'organiser.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Courant Septembre, nous organiserons un concours de pétanque amical, et d'ici la fin de l'année 2002, les classards et leur famille se réuniront pour le banquet annuel.

Si vous faites partie des classes en 2 et que vous n'avez pas été contacté(e), ou si vous ne vous êtes par encore inscrit(e) mais que vous êtes intéressé(e) par ces manifestations, venez nous rejoindre lors de la prochaine réunion de préparation :

Lundi 27 Mai de 20 h à 22 h – Salle des Poletières

Ou contacter les responsables :

Anne Le Gouguec
Pascale Thiriat

04 74 57 92 63
04 74 85 13 95

Secrétaire
Présidente

Il n'est pas encore trop tard, mais dépêchez-vous ! ...

"Chuzelles, Histoire & Patrimoine"

Chapelle Saint-Maxime

Opération 2002

"portes ouvertes et
sauvetage de la fresque"

samedi 1^{er} juin

samedi 6 juillet

samedi 7 septembre

de 15 h à 18 h

*Au programme : visite avec informations sur le bâtiment et son histoire,
exposition. Contact : 04 74 57 91 26 | 06 12 06 71 65 | 06 10 22 04 91*

L'association

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

*a le plaisir de vous inviter
à sa prochaine manifestation*

dimanche 23 juin 2002

au mille club de 10 h à 19 h

Journée « Patrimoine de Pays »

Vin, vigne & vigneron à Chuzelles & dans les environs

- * exposition : les outils de la vigne & du vin
- * repas thématique : feuilles de vigne farcies, coq au vin, glace aux raisins
- * buvette & goûter : pâté aux raisins
- * animation
- * publication d'un cahier spécial « D'une vigne l'autre », histoire de la vigne à Chuzelles depuis le Moyen Age
- * &c.

*Il n'est pas trop tôt
pour noter dans vos agendas
& réserver votre repas*

Contact : 04 74 57 91 26 / 06 12 06 71 65 / 06 10 22 04 91

L'association familiale de CHUZELLES

vous invite

dimanche 2 juin 2002

à son

RALLYE CHAMPETRE



pédestre (env. 10 kms) - VTT (env. 25 kms)



Départ entre 8h30 et 9h00 chemin de Salla RN7 en face de la chapelle ND de Limon.

(une participation de 2€ par adulte sera demandée)

A 12h30 un apéritif sera servi au stade de Chuzelles à tous les participants

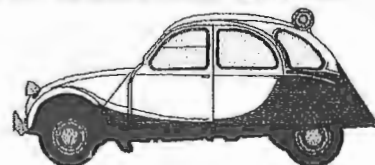
**A partir de 13h00 un repas champêtre vous sera proposé
adulte : 8.5€ enfant (- de 10 ans) : 5.0€**

N'oubliez pas assiettes, verres, couverts, pain, eau, tables et chaises de camping...

avec la participation exceptionnelle du club de voitures anciennes d'Artas



"les mamies roulantes"



renseignements et inscriptions (avant le 29 mai 2002)

Renée PRAS : 04-74-57-92-45

Michèle GARDAIS : 04-74-57-91-66

Michel PRAS : 04-74-85-71-92

venez nombreux partager un agréable moment de convivialité

CENTRE 1000 LOISIRS

RENSEIGNEMENTS TEL 04 74 57 41 74

PERMANENCE Le Mardi de 10H à 18 H

Mercredi de 7H30 à 18 H et Le JEUDI DE 10H à 17H



LE CENTRE DE LOISIRS FONCTIONNERA DU
LUNDI 1 JUILLET 2002 AU VENDREDI 2 AOÛT 2002



ACCUEIL DES ENFANTS DE 4 à 6 ANS et de 7 à 9 ANS

SECTION 11 à 14 ANS AVEC NOUVEAUX PROJETS

LES MARDIS SORTIES EXTÉRIEURES



ZONE DE LOISIRS NAUTIQUES - PARCS ATTRACTIFS
PISCINE - TOBOGGANS AQUATIQUES ...

SORTIE PÊCHE - STAGE DE DANSE - CIRQUE

PEINTURE-JEUX EXTÉRIEURS JEUX DE PISTE



CENTRE DE LOISIRS AGRÉÉ MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORT DE GRENOBLE -
POSSIBILITÉ REMBOURSEMENT COMITÉS D'ENTREPRISES.

LE CENTRE RECHERCHE DES MATÉRIAUX DE RÉCUPÉRATION
POUR ACTIVITÉS (papiers-pots en verre-tapisseries-boites-jeux
LAINES-FICELLES-bambou-FIL de Fer-...



L'activité extra scolaire " THÉÂTRE " DIRIGÉE PAR NICOLAS

PRÉSENTERA UN SPECTACLE QUI AURA LIEU A COMMUNAY LE 21 SEPTEMBRE

DISTRIBUTION DES PROGRAMMES EN JUIN





VILLETTE DE VIENNE



samedi 15 juin 2002

**le football club de la Seienne organise à la salle polyvalente
les traditionnels**

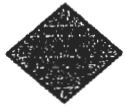
FEUX DE LA ST JEAN

19h30 : Paella

22h30 : Feux de la St Jean

23h00 : Feu d'artifice suivi d'un grand bal gratuit

venez nombreux



PELE – MELE

◆ Carte d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la procédure d'envoi des cartes nationale d'identité aux mairies a été généralisée.

Cette étape consiste à améliorer la qualité du service rendu en permettant à l'utilisateur de s'informer du moment où sa carte d'identité est effectivement arrivée au guichet de sa demande.

Au moment du dépôt de la demande en mairie, il lui sera communiqué un numéro de dossier qu'il notera sur un aide-mémoire qui lui sera remis. En se connectant au site internet du ministère de l'intérieur : www.intérieur.gouv.fr rubrique vos démarches l'intéressé, en saisissant ce numéro pourra obtenir une information lui indiquant l'état d'avancement de sa demande.

Ce nouveau dispositif a été mis en place le 15 avril 2002.

Délais d'obtention de la Carte nationale d'identité

Actuellement les délais d'obtention de la carte nationale d'identité sont de 2 mois.

Soyez vigilant quant aux dates de validité de vos documents.

◆ Vols

La commune a fait des efforts pour planter des végétaux afin d'embellir les espaces publics. C'est avec regret que nous avons constaté la disparition de certains arbustes seulement quelques jours après leur plantation.

Plus lamentable encore, plusieurs familles nous ont signalé la disparition de plantes et de fleurs au cimetière. Bien sûr, les fleurs ont un coût mais au delà de leur valeur financière elles sont portées au cimetière pour témoigner de notre affection, de notre chagrin, de notre respect. Il serait bon que les auteurs de ces méfaits réfléchissent à leur comportement. Si des actes similaires devaient se reproduire des poursuites seraient engagées.

◆ Contournement fret ferroviaire

A l'initiative de FRACTURE, structure regroupant de nombreuses associations locales dont le « FER autrement » et contribuant à la défense des populations touchées par le projet du contournement ferroviaire, **une chaîne humaine sera organisée le dimanche 2 juin de 16h à 18h de Communay à Saint Bonnet de Mure.**

La population de la vallée de la Sévenne est invitée à participer à cette chaîne pour rappeler que ce projet important touche directement les personnes dans leur environnement immédiat et leur vie de tous les jours. Des informations complémentaires suivront.

◆ Mais que se passe t'il à Chuzelles ???

Vous pouvez adresser en mairie le planning de vos manifestations pour qu'il soit inséré dans ces lignes.

Contact : Annie GODET - BAUDOUX

E mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

◆ En mai fait ce qu'il te plaît !

- 8 : commémoration de la victoire 1945 au monument aux morts à 11h30
- 8-9-10-11-12 : vogue
- 11 et 12 : ball-trap de l'ACCA
- 26 : fête des mères à l'école élémentaire à 11h

◆ En juin ne change rien

- 1 : Visite de la chapelle Saint Maxime
- 2 : Rallye de l'AFR
- 12 : Spectacle de l'école élémentaire salle des fêtes de Villette de Vienne 2 représentations : 18h et 20h
- 14 : Assemblée générale de l'ADMR salle des Poletières
- 13-14-15 : Aubades Seyssuel / Chuzelles
- 17 : Don du sang au mille-club - de 16h à 19h
- 21 : Fête de la musique Défilé des classes en 2 et feux de la Saint Jean
- 22 : Kermesse du Sou des écoles
- 23 : Journée du Patrimoine - Salle des Poletières et Mille- club

◆ En juillet tous à vos barbecues

- 14 : Feu d'artifice commun entre Chuzelles et Luzinay – Tiré cette année à Luzinay

Quelques oublis peuvent subsister, veuillez nous en excuser.

◆ Texte lu par les enfants de CM2 de Chuzelles à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945

Aux générations futures, à vous qui ne savez pas encore.

Vous qui vivez en paix, qui ne connaissez pas les conflits, les insultes, les menaces, les batailles, les tueries, les tortures et toutes les atrocités de la guerre ; écoutez le message que nos grands-parents nous ont transmis.

En 1939, à cause d'un homme qui développait des idées racistes, qui n'aimait pas la différence, qui était assoiffé de pouvoir et qui a déclaré la guerre à l'Europe, des enfants ont dû se cacher dans des caves pour échapper aux bombardements et pire encore, des milliers de personnes ont été massacrées et exterminées. Heureusement des gens courageux, volontaires, prêts à risquer leur vie se sont battus pour sauver notre pays et pour sauvegarder notre liberté.

Rendons leur hommage chaque 8 mai de chaque année, nous leur devons la vie. Alors, gravez dans vos mémoires ces moments affreux de notre histoire et répétez ceci à vos enfants, pour que toutes ces horreurs ne se reproduisent plus jamais.

Sachez respecter les autres, les aider, les connaître, les aimer, pour partager et vivre tous ensemble dans l'amitié.

◆ Nouvel artisan

Nous accueillons un nouvel artisan à Chuzelles. N'hésitez pas à le contacter pour tous vos travaux d'électricité générale.

CHUZELEC

Electricité générale

Neuf et Rénovation
Chauffage électrique
Alarme
Dépannage et Entretien

P. GINOT
Hameau de côte renard
38200 CHUZELLES

Tel : 04-74-57-47-18
Fax : 04-74-57-02-52

◆ Relais d'Assistantes Maternelles

Etre assistantes maternelles est un véritable métier, mais qui implique une vocation. Garder des enfants chez soi n'est pas chose facile, mais comme beaucoup le disent, c'est très gratifiant.

Les assistantes maternelles ont donc un rôle très important et d'autant plus à Chuzelles, où il existe un seul mode de garde pour les enfants de moins de trois ans.

Il s'agit donc de personne qui garde des enfants à leur domicile, contre un salaire. Mais, leur rôle ne se limite pas à surveiller les enfants. Elles sont là pour les enfants, pour les rendre heureux, mais aussi pour qu'ils se développent au mieux dans un environnement stable, en complément de l'éducation des parents. Il leur faut donc une bonne dose d'imagination, pour mettre en place des activités avec les enfants et les occuper, et de patience.

C'est un métier qui comporte aussi une très grande responsabilité et une vigilance de tous les instants. Mais comme le disent certaines « c'est le plus beau métier du monde ».

Malheureusement sur Chuzelles, le nombre de place vient à manquer et nombreux sont les parents qui ont du mal à trouver une assistante maternelle. Donc, si une personne est intéressée par ce métier (femme ou homme), qu'elle contacte le Relais Assistantes Maternelles au 04.74.57.10.44. Delphine DALMAIS.

Bulletin tiré à 770 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 59 Dépôt légal – Avril 2002